

SCOT PAYS DE L'ARDECHE MERIDIONALE

NUMÉRO 2 - MAI 2026



RÉVISION DU SCOT

Quel projet de territoire pour l'Ardèche
Mérionale dans 20 ans ?

QU'EST CE QUE LE SCOT

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est l'outil de planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie dans le cadre d'un Projet d'Aménagement Stratégique (PAS). Il se projette sur le devenir du territoire à 20 ans.

Il est composé d'un territoire de 150 communes, 8 communautés de communes et 106 000 habitants en 2025





RÉVISION DU SCOT

Photos : Col de Meyrand - Loubaresse ©AS Latourre
 / Simon Bugnon -CCASV-Meyras-Calade-du-Château-de-Ventadour
 Couverture : coucher de soleil - mon oeil communication

EDITO

DE GERARD SAUCLES, PRÉSIDENT DU SYNDICAT

Grâce à ce projet ambitieux renouvelé, la révision du SCoT, se veut simplificatrice tout en restant fidèle à l'ambition initiale d'une *ruralité préservée, vivante et attractive*.

Ainsi, le Projet d'Aménagement Stratégique (P.A.S.) se base sur un territoire riche et diversifié de Coucouron à Thueyts jusqu'à Orgnac l'Aven en passant par Les Vans, joyeuse, Largentière, Aubenas ou encore Villeneuve de Berg, pour s'adapter et rendre l'avenir possible : un avenir plus durable et équilibré.

Ainsi, le développement économique (tourisme, agriculture, commerces, etc), les formations, les services, l'habitat, les mobilités et la préservation des ressources et du patrimoine local sont au cœur de nos actions.

Ce travail est le fruit d'une collaboration avec tous les acteurs du territoire depuis 2015 renouvelée en 2023, et nous tenons à remercier l'ensemble des acteurs pour leur engagement.

Ce projet dessine le territoire à 20 ans.

Pour autant s'il en dessine les contours, il demande ensuite l'implication et la participation de tous les acteurs pour sa mise en œuvre. Il relèvera ainsi de la dernière phase de cette révision (le DOO : Document d'Orientations et d'Objectifs) qui est sa traduction réglementaire, éventuellement assortie d'un plan d'actions, d'explicitation sa mise en œuvre concrète.

Votre participation est capitale.

Continuez à partager vos idées et à vous impliquer dans notre démarche.

LE P.A.S. , QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le Projet d'Aménagement Stratégique (P.A.S) constitue le projet politique des élus pour le territoire du SCoT.

Élément charnière du SCoT, il se base sur les enjeux révélés par le diagnostic territorial pour définir les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon 2030, 2043 puis 2050.

Ces objectifs serviront de guide pour ajuster le document d'orientations et d'objectifs (DOO), partie prescriptive du document

Le Projet d'Aménagement Stratégique (P.A.S) est au cœur de la démarche du SCoT pour définir une vision commune.

C'est un document simplifié et plus synthétique qui vous est ainsi présenté composé de 3 axes forts :

- Construire une organisation territoriale solidaire et fonctionnelle
- Dynamiser et diversifier l'économie locale
- Préserver le territoire et le rendre résilient au changement climatique

DIAGNOSTIC

Source photos : SYMPAM

Le territoire du SCoT accueille aujourd'hui 106.000 habitants permanents et projette d'en accueillir 110.000 à l'horizon 2030 et environ 120 à 121 000 habitants en 2050.

Si l'on prend en compte l'activité touristique, c'est près de 164.000 à 172.000 « équivalent » habitants projetés en 2050.

Un territoire vieillissant mais qui reste attractif. Un vieillissement de la population qui s'accroît avec une dynamique démographique qui s'amoin-drit mais qui reste encore positive. Cette situation peut s'expliquer par l'attractivité du territoire aux nouveaux arrivants (notamment des plus de 64 ans et d'inactifs pour près de la moitié). Une baisse continue du nombre de personne par foyer.



Une offre de logement à adapter

Globalement, un parc de logements à adapter en termes de typologie et de performance énergétique. Une offre de logement à diversifier pour correspondre aux besoins de chacun tout au long de la vie (parcours résidentiel) avec notamment des problématiques sur le déficit de logements locatifs, la concurrence des locations saisonnières pour les résidents permanents et la difficulté à se loger pour les saisonniers.

Un tissu économique porté par l'attractivité touristique qui doit se diversifier

Une économie dynamique mais qui est peu diversifiée, et très polarisée autour d'Aubenas et la N104. La spécialisation du modèle de développement économique, largement « dopée » par l'activité touristique saisonnière, est ainsi source de déséquilibres spatial, économique et social.

Aussi, la part des emplois précaires et des micro-entreprises est importante sur le territoire.

En économie productive, seul l'agroalimentaire tire son épingle du jeu sur 2016-2021.



De services et équipements présents dans les polarités

Une désertification médicale à limiter en proposant des solutions d'installation attractives et en développant la télémédecine. Des services de proximité polarisée et à conforter dans les secteurs moins denses, notamment par des solutions itinérantes.

Des commerces également très polarisés

Un maillage commercial structuré autour d'Aubenas, son agglomération et les pôles secondaires. Près de 70% des commerces se situent en centralité.

Une offre alimentaire complète sur les pôles structurants mais une couverture de la population restreinte, avec cependant un fort maillage des marchés et des ventes directes qui viennent compenser ponctuellement. Sur la période 2008-2023, la croissance du plancher des grandes et moyennes surfaces à progresser 2 fois plus vite que la population. Une vacance commerciale qui se développe sur les polarités structurantes du territoire. Une mutation de l'acte d'achat à accompagner (e-commerce, drive, casier automatique de points relais, etc.) qui diminue les besoins en surface de vente. Un besoin de surface économique plutôt en terme d'artisanat (autre que commerciale) et industriel.

ET ENJEUX

SOURCES PHOTOS :SYMPAM

Un secteur agricole en mutation support d'une activité agroalimentaire dynamique et des potentialités dans la filière bois.

Des activités agricoles à concilier et préserver, notamment avec la pression sur la ressource en eau.

Des modèles agricoles et alimentaires locaux, dopés par l'activité touristique à préserver.

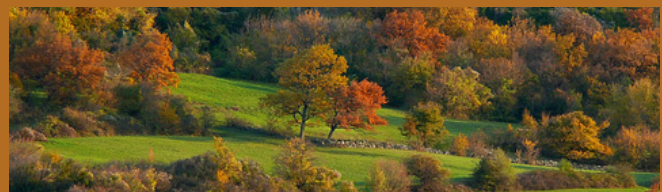
Un potentiel en sylviculture à structurer pour aider son développement, notamment pour faire face au déficit d'infrastructures notamment par des solutions de transformation nomade.



Un territoire à forte valeur patrimoniale, paysagère et écologique à protéger

Une richesse en termes de patrimoine, paysage et d'image nature à préserver qui sont aussi des moteurs de l'attractivité et de l'économie locale. Des espaces sensibles, et à enjeux, en terme de biodiversité à renforcer et à adapter au changement climatique.

Une protection et gestion économe de la ressource en eau prioritaire sous toutes ses formes (zones humides, réseaux hydrographiques, sols, eau potable, assainissement, etc.) autant pour les résidents que pour les activités économiques du territoire (tourisme, agriculture, etc.) fortement dépendantes. Anticiper les évolutions et les effets du dérèglement climatique et adosser les projets d'accueil et de développement aux capacités du territoire.



Risque et santé

Des risques à prendre en compte lors des choix d'urbanisme et qui doivent intégrer leur évolution notamment dans le cadre du changement climatique (inondation, rétraction d'argile, etc.).



Un territoire engagé dans la transition énergétique

Un territoire préservé en terme d'émission de gaz à effet de serre de par sa ruralité, mais un territoire qui oblige à la voiture, du fait de sa morphologie et de la rareté des transports en commun.

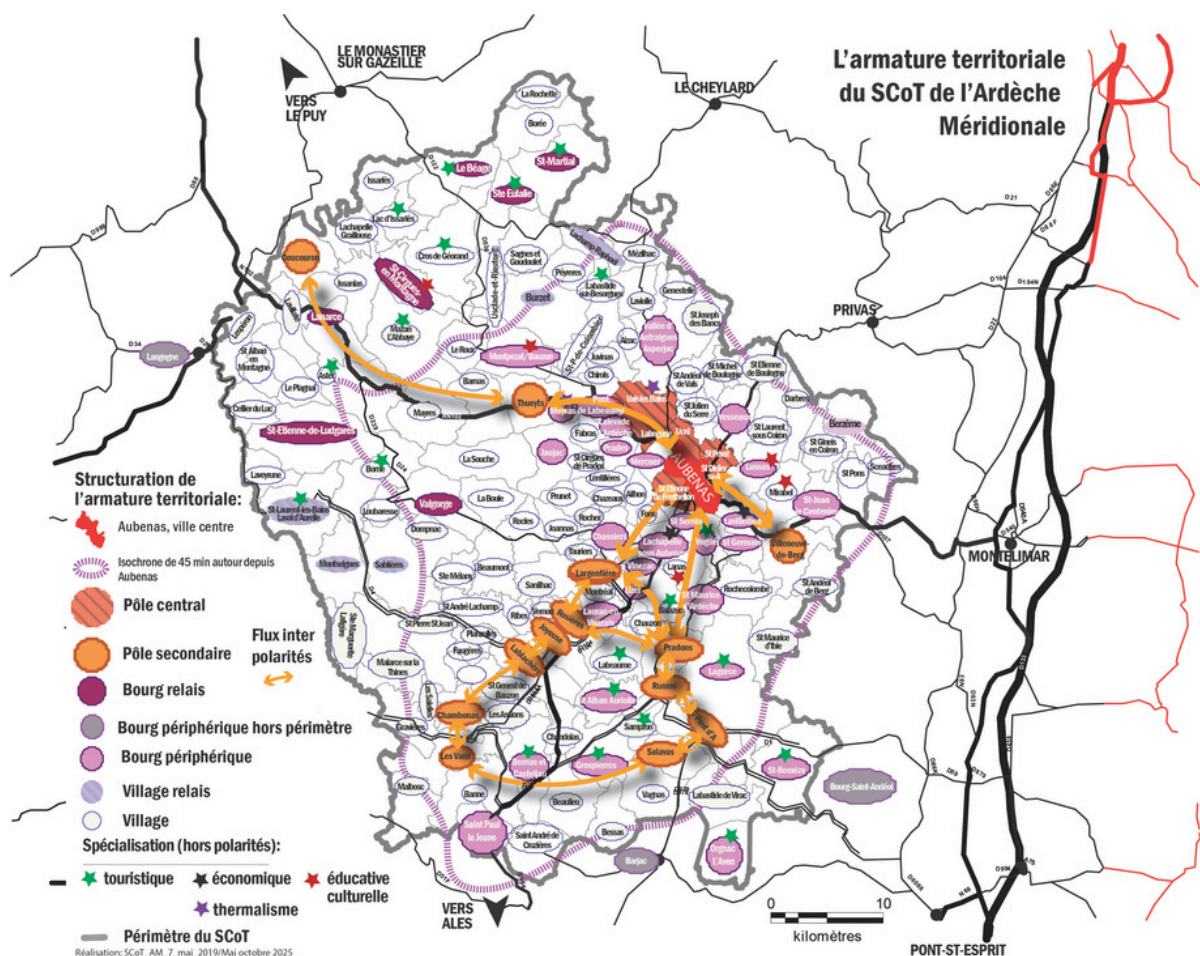
Des projets d'énergie renouvelable (par le biais d'un mix énergétique territorialisé) à développer pour atteindre les objectifs régionaux et nationaux, sous couvert de la protection des espaces sensibles.

Des initiatives pour un territoire plus mobile et la nécessité de définir des stratégies pour limiter l'autosolisme (une seule personne par voiture) à développer et coordonner.



DEFI 1 : CONSTRUIRE UNE ORGANISATION TERRITORIALE SOLIDAIRE ET FONCTIONNELLE

- Favoriser une meilleure répartition spatiale des apports de population.
- Promouvoir une armature territoriale équilibrée et adaptée au contexte rural, notamment en renforçant le maillage de services et équipements à la population.
- Restructurer l'offre d'équipements et de services constitutive du cadre de vie et favorable à la santé que ce soit pour faciliter l'accès aux soins, une offre éducative adaptée aux besoins du territoire.
- Diversifier les typologies d'habitat afin de l'adapter aux besoins et renforcer l'attractivité du territoire notamment par une reconquête des centres bourgs, et répondre aux besoins spécifiques de certaines catégories de population.
- Promouvoir un urbanisme respectueux de l'image rurale du territoire et économe en foncier notamment par la densification des centralités et de nouvelles urbaines.

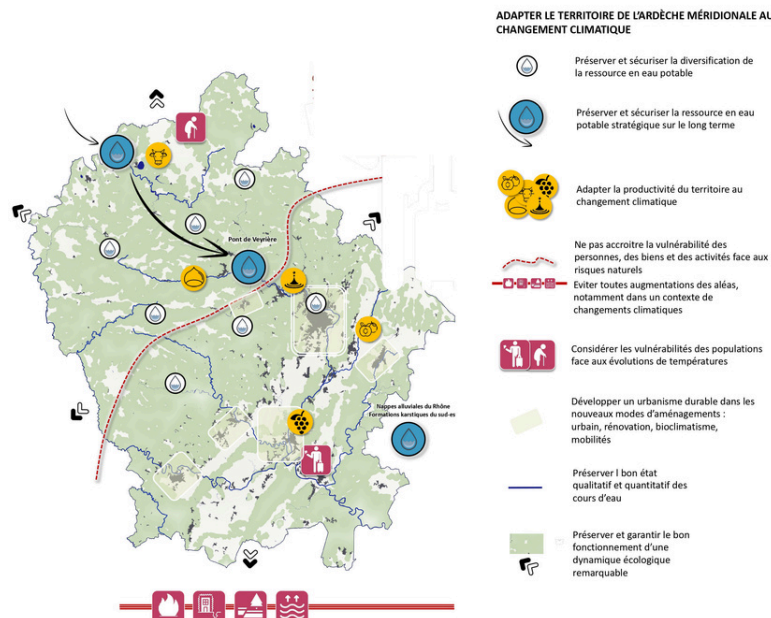


DEFI 2 : DYNAMISER ET DIVERSIFIER L'ÉCONOMIE LOCALE

- Renforcer significativement les activités productives, notamment l'activité agricole et sylvicole et diversifier le tissu industriel ainsi que l'artisanal.
- Favoriser un tourisme durable sur l'ensemble du territoire.
- Susciter une stratégie commerciale en faveur de la vitalité des centralités et engager le territoire dans un nouveau modèle de développement commercial en périphérie.
- Organiser l'accueil des activités économiques en cohérence avec l'armature territoriale notamment en favorisant le foncier existant.

DEFI 3 : PRÉSERVER LE TERRITOIRE ET LE RENDRE RÉSILIENT AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Préserver les ressources du territoire : gérer durablement et équitablement la ressource en eau, notamment en adaptant le développement du territoire aux capacités et aux sensibilités de la ressource.
- Préserver la fonctionnalité des sols.
- Reconnaître et préserver la trame verte, bleue et noire.
- S'adapter au changement climatique, notamment par la transition énergétique et la mise en place d'une mobilité durable et accessible à tous.
- Organiser le territoire dans le sens d'une limitation des déplacements.
- Mettre en valeur la diversité des paysages et des patrimoines
- Minimiser l'exposition de la population permanente et occasionnelle aux risques, pollutions et nuisances.





S'INFORMER ET PARTICIPER

Adresse :

SYMPAM (Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale)

70 le Barry
07170 Lavilledieu

Tel : 04.75.350.350
Site : scot-ardechemeridionale.fr